

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement des réserves  
de la gendarmerie nationale

**Arrêté du 15 décembre 2017 conférant un grade d'officier de réserve  
au titre de l'article L. 4221-3 du code de la défense**

NOR : INTJ1735569A

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,  
Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4221-3, L. 4221-6 et R. 4211-4 à R. 4221-28,

Arrête:

Article 1<sup>er</sup>

M. Côme, Emmanuel Fournet est nommé au grade de capitaine de réserve, en qualité de spécialiste, en vue d'apporter son expertise en participant à la détermination de la politique et des directives annuelles de la réserve de la gendarmerie au profit du commandement des réserves de la gendarmerie.

Article 2

L'intéressé est rattaché au corps technique et administratif de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 15 décembre 2017.

Pour le ministre d'État et par délégation :  
*Le général, commandant et délégué  
aux réserves de la gendarmerie nationale,*  
A. FOUGERAT